cerfa

N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR ☑ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
☐ LA DESTRUCTION (abattage en vue de leur autopsie)
☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : **Jean-Pierre POLY, Directeur général**
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Office national de la chasse et de la faune sauvage**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Julien EIDENSCHENCK**
Adresse : N° .....Rue ...Au bord du Rhin
Commune : GERSTHEIM
Code postal : 67150
Nature des activités : Etudes et recherche sur la faune sauvage et ses habitats.
Qualification : Coordinateur du programme de renforcement de hamsters communs dans le cadre du PNA Hamster.

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 ***Cricetus cricetus*** **Grand hamster (adultes femelles)**	80 femelles maximum de 2017 à 2019 pour le marquage par émetteurs. Nombre indéterminé de femelles capturées avec marquage RFID.	Femelles, adultes sauvages, présentes dans le milieu naturel. Les individus de plus de 160 grammes pourront être marqués par émetteur intra-abdominal.
B2 ***Cricetus cricetus*** **Grand hamster (adultes mâles)**	80 mâles maximum de 2017 à 2019. Nombre indéterminé de mâles capturés sans marquage.	Mâles, adultes sauvages, présentes dans le milieu naturel. Les individus de plus de 160 grammes pourront être marqués par émetteur intra-abdominal.
B3 ***Cricetus cricetus*** **Grand hamster (jeunes)**	Indéterminée, dépend du succès des captures. Individus manipulés et marqués par RFID.	Individus des deux sexes, nés dans l'année de la capture.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☑	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☑	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☑	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☑	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☑	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☑

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Evaluation des pratiques agricoles innovantes dans le cadre du projet LIFE ALISTER par l'étude de la survie, de la reproduction, des déplacements et des indices de condition corporelle des hamsters capturés puis relâchés

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT*

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☑ avec relâcher sur place ☑ avec relâcher différé ☑

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : A la capture, seuls les animaux ayant atteint un poids de 160g sont gardés afin de les marquer au CNRS-DEPE de Strasbourg par émetteur (intra-abdominal ou collier). Si l'animal pèse moins de 160 g, après réalisation de mesures morphométriques et marquage à l'aide d'un transpondeur, le relâcher est réalisé immédiatement.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : En cas de marquage par émetteur intra-abdominal, après quelques heures d'observations au sein de l'élevage du CNRS-DEPE (pièce séparée du reste de l'élevage), l'animal est à nouveau transporté sur le site de capture pour être relâché dans son terrier d'origine (<24 h après capture)

Capture manuelle ❑ Capture au filet ❑
Capture avec épuisette ❑ Pièges ☑ Préciser : pièges non traumatisants de catégorie 1
Autres moyens de capture ❑ Préciser : .....
Utilisation de sources lumineuses ❑ Préciser : .....
Utilisation d'émissions sonores ❑ Préciser : .....
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : voir dossier de demande de dérogation.....Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ❑ Préciser : ...
Destruction des oeufs ❑ Préciser : ...
Destruction des animaux ❑ Par animaux prédateurs ❑ Préciser :
Par pièges létaux ❑ Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse ❑ Préciser :
Autres moyens de destruction ❑ Préciser
.....
Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ❑ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ❑ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ❑ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ❑ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ❑ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ❑ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ❑ Préciser : .....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☑ Préciser : **Techniciens et Ingénieurs des travaux de l'ONCFS et personnes mandatées par l'ONCFS (personnel du CNRS disposant des compétences nécessaires), dont la chirurgie)**

Formation continue en biologie animale ☑ Préciser : Charlotte Kourkgy, diplômée en 2014 le diplôme d'école de l'ONIRIS (Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique) « Expérimentation animale – conception et réalisation de procédures expérimentales ».Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **2017 à2019 (Durée du projet LIFE ALISTER)**.....
ou la date : Période d'activité du hamster (15 mars au 15 octobre) .....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Alsace
Départements : Bas-Rhin Cantons : Obernai
Communes : Principalement Obernai, Niedernai et Krautergersheim (parcelles expérimentales LIFE ALISTER C1) et autres communes limitrophes.

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☑ Mesures de protection réglementaires..... ❑
Renforcement des populations de l'espèce ❑ Mesures contractuelles de gestion de l'espace..... ❑

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **maîtrise du procédé technique de capture/marquage, précautions pour limiter le stress des animaux lors des manipulations, relâcher dans le terrier d'origine immédiat ou au maximum 24 heures après capture.**

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Réalisation par l'ONCFS d'un compte rendu technique et scientifique annuel établi au plus tard le 31 mars de l'année suivant les opérations dans le cadre du projet LIFE ALISTER.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès desservices préfectoraux.

Fait à Paris, le /2016,

Le Directeur
de la recherche et de l'Expertise

Guillaume ROUSSET

Guillaume Rousset, Directeur de la Recherche et de l'Expertise (Signature)